

Merci de nous rejoindre !

Nous allons bientôt commencer

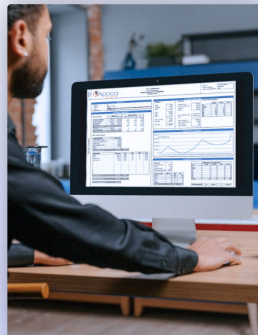


Avant de commencer ...

Enregistré



Le webinaire d'aujourd'hui sera enregistré et partagé par email avec vous.

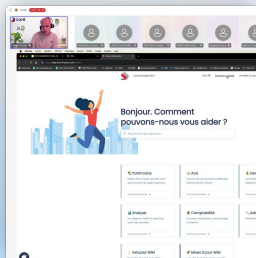


Votre animateur



Jordan SCHEER

Responsable CSM



Interactif



Un chat est à disposition pour poser vos questions.

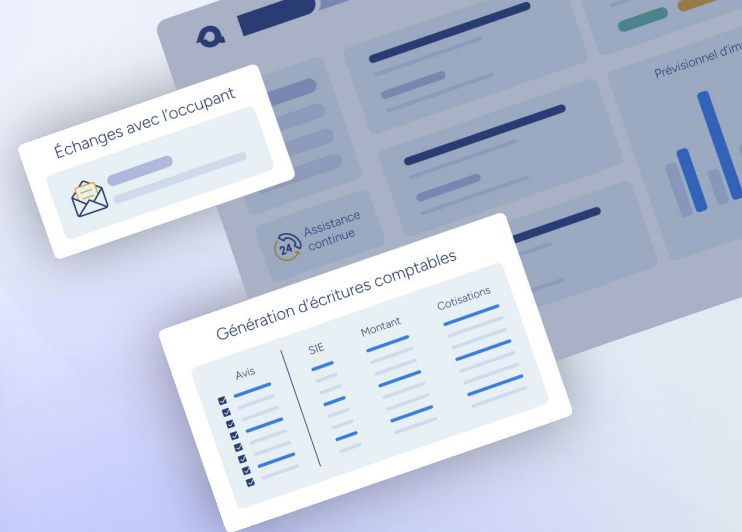
RDV WIMMERS #14

SOMMAIRE.

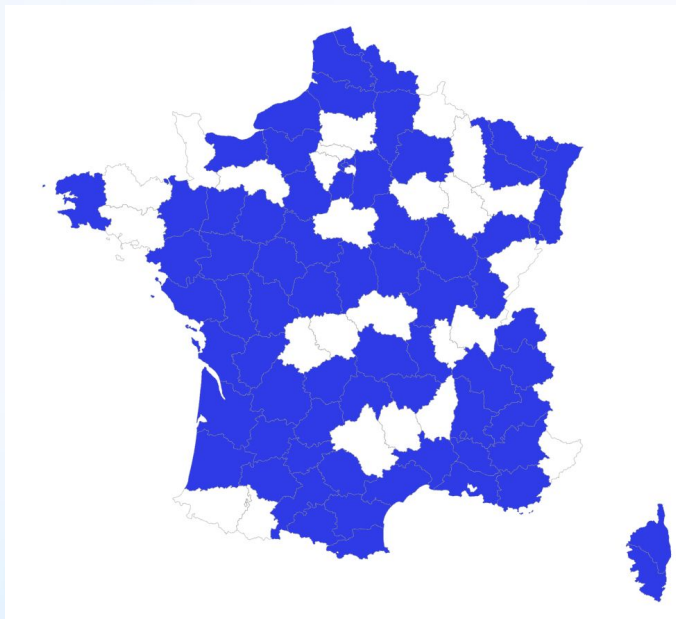
1/ Récupération des matrices cadastrales

2/ Actualités, mises à jour et correctifs de WIM

3/ Questions/Réponses



1.1 Récupération des matrices



Suivez la carte

[Lien de la carte](#)

Seuls 30 départements n'ont pas la matrice cadastrale à disposition

Mettez à jour les avis après import du cadastre.

Import

Le cadastre bâti est à importer dans Administration -> Données -> Locaux

Le cadastre non bâti est à importer dans Administration -> Données -> Parcelles

Format de fichier

✦ Matrices cadastrales disponibles !

Vous recevrez plusieurs formats de fichiers :

- ✓ Excel; CSV; TXT : Directement intégrables dans WIM.
- ✗ ODS : Convertissez-le en Excel.

👉 Ouvrez le fichier avec Excel et enregistrez-le au format (.xlsx).

10:38

- ✗ PDF (Relevé de propriété - RP) : Ces fichiers ne sont **pas intégrés** dans WIM.

👉 Redemandez les matrices au bon format en joignant le modèle en PJ.

2.1 Correction des avis

¿ Avis en écart après l'import du cadastre ?

1 - Pas d'erreur sur le bâti

Avis

120 Avis en attente de cadastre

Référence	Dép...	Bâti (...)	Frais (...)
2454412553497	54	✓	✓
2454400937154	54	✓	!

Ces avis sont prêts à être comptabilisés

Il y a un problème de calcul sur le non bâti. Il est possible de **supprimer les parcelles**.

Elles pourront être réimportés par la suite

2 - Erreur de taux

Vérifier que les taux des avis sont ceux de 2024

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2023		48,37 %	%	5,71 %	0,392 %	5,80 %	%	
Taux 2024		48,37 %	%	5,71 %	0,375 %	5,80 %	0,174 %	

Les taux 2023 sont lus dans certains cas

2.1 Correction des avis

¿ Avis en écart après l'import du cadastre ?

3 - TOM incitative

Base État				
Base collectivité				

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 46507 €.
Pour plus d'informations, consultez la notice.
Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel.
Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou SIRET) 352133317.
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 979€.

Références administratives : 570 01 111 069 508 508 Y S

cliquez ☒ à côté de TOM incitative

4 - Frais réduits

Un écart uniquement sur les frais du non bâti ?

Des frais réduits s'appliquent les 5 premières années de l'instauration de la Tom Incitative

☒ TOM incitative ☒	☒ Frais réduits
--	---

2.2 Livraison WIM de la semaine

Evolutions

CERFA QPV -

MAJ des indéfinis

Avis

Wim n'affiche pas les avis en attente de cadastre pour une seule erreur sur le non bâti

Correction bugs

corrections divers de bugs liés à la LAD des adresses, aux critères et l'affichage des cotisations

2.3 Les ateliers de la semaine

Mercredi 04/12

Atelier Libre

Présenté par Iphigénie

Vendredi 06/12

Atelier Comptabilité

Présenté par Lea

Thématique susceptible d'évoluer

Questions / Réponses.

